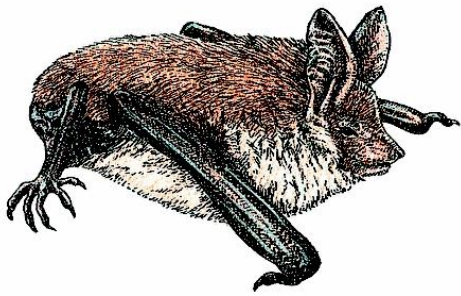


1308 Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)

Autres noms : Barbastelle commune, Barbastelle



Classification : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

Statuts de protection :

Annexe II et IV de la Directive Habitats

Annexe II de la Convention de Bonn

Annexe II de la Convention de Berne

Article 2 de la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Préoccupation mineure de la Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009)

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Description de l'espèce

Morphologie : La Barbastelle se reconnaît à ses oreilles carrées, très larges, dont les bords antérieurs se rencontrent au sommet de la tête comme chez les oreillards, ne laissant apparaître de sa face qu'un petit museau large et court. Elle se caractérise également par la couleur très sombre de son pelage gris noir.

Alimentation : Petits insectes volants (essentiellement des Lépidoptères).

Reproduction : L'accouplement a lieu en automne. En juillet la femelle donne naissance à un, plus rarement deux jeunes qui grandissent rapidement.

Répartition

C'est une espèce difficile à trouver car elle est discrète.

Aire naturelle : C'est une espèce d'Europe moyenne : du sud de l'Angleterre au Caucase, jusqu'en Italie et Espagne.

France : A l'origine, la Barbastelle occupait toute la France. Aujourd'hui des études laissent penser qu'elle a disparu de plusieurs départements du nord de la France. Cette espèce est vraisemblablement peu abondante en Ardèche

Site : Sur le site, il n'y a pas eu de réel prospection celle-ci n'a donc jamais été observée. Néanmoins les milieux présents lui sont favorables comme les anciennes mines et les forêts mixtes présentes au Nord du site.

Enjeu patrimonial

Au niveau européen, c'est une espèce très menacée localement.

L'espèce est déclarée « vulnérable » en 1996 par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). En 2008 son statut est réévalué en « quasi-menacée ». C'est une espèce dont les populations sont sur le déclin, et probablement déjà éteinte en Belgique.

DESCRIPTION DE SA NICHE ECOLOGIQUE

Description de l'habitat de l'espèce

Elle se tient souvent à l'entrée, dans la partie encore éclairée d'une grotte, d'une galerie de mine, d'une fissure de roche, d'arbres ou de bâtiments. Elle est en général d'une grande fidélité aux lieux qu'elle a choisis.

Exigences écologiques

Ses exigences, associées à une adaptabilité faible face aux modifications de son environnement, rendent l'espèce très fragile.

Elle préfère nettement les forêts mixtes âgées (plus de 100 ans) à strates buissonnantes, dont elle exploite les lisières extérieures (y compris la cime des arbres) et les couloirs intérieurs (les chemins).

Elle est particulièrement résistante au froid et accepte les températures négatives.

Etat de conservation

Les arbres creux sont relativement rares sur le site, à part certains vieux châtaigniers abandonnés. Les mines et grottes sont bien présentes.

INTERACTIONS AVEC L'HOMME

Les grottes qu'elle habite ne sont pas très fréquentées.
Elle peut être dérangée par l'abattage d'arbres.

FACTEUR D'EVOLUTION

	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable
Facteurs naturels		
Facteurs humains	Abattage des arbres creux Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, en monocultures intensives d'essences importées Destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles. Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou obturation des entrées. Fréquentation importante des sites souterrains	Les mines et grottes sont peu fréquentées

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

Propositions de gestion de l'espèce

- évaluer la fréquentation des sites par l'espèce s'avère nécessaire.
- évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement.
- sensibiliser les acteurs pouvant déranger l'espèce sont également importantes.

Propositions de gestion de l'habitat de l'espèce

- rechercher des sites de reproduction, d'hibernation s'avère nécessaire.
- évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre.
- Protéger et entretien des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés.
- sensibiliser des acteurs fréquentant les sites de

Principaux acteurs concernés

Il s'agit des spéléologues fréquentant les cavités et des forestiers exploitant les forêts dont les arbres creux.